

**FORMULAIRE D'ÉVALUATION SIMPLIFIÉE OU PRÉLIMINAIRE
DES INCIDENCES NATURA2000**



Pourquoi ?

Le présent document peut être utilisé comme suggestion de présentation pour une évaluation des incidences simplifiée. Il peut aussi être utilisé pour réaliser l'évaluation préliminaire d'un projet afin de savoir si un dossier plus approfondi sera nécessaire.

Evaluation simplifiée ou dossier approfondi ?

Dans tous les cas, l'évaluation des incidences doit être conforme au contenu visé à l'article R414.23 du code de l'environnement.

Le choix de la réalisation d'une évaluation simplifiée ou plus approfondie dépend des incidences potentielles du projet sur un site Natura 2000. Si le projet n'est pas susceptible d'avoir une quelconque incidence sur un site, alors l'évaluation pourra être simplifiée. Inversement, si des incidences sont pressenties ou découvertes à l'occasion de la réalisation de l'évaluation simplifiée, il conviendra de mener une évaluation approfondie.

Le formulaire d'évaluation préliminaire correspond au R414-23-I du code de l'environnement et le « canevas dossier incidences » au R414-23-II et III et IV de ce même code.

Par qui ?

*Ce formulaire peut être utilisé par le **porteur du projet**, en fonction des informations dont il dispose (cf. p. 9 : « ou trouver l'info sur Natura 2000? »). Lorsque le ou les sites Natura 2000 disposent d'un DOCOB et d'un animateur Natura 2000, le porteur de projet est invité à le contacter, si besoin, pour obtenir des informations sur les enjeux en présence. Toutefois, lorsqu'un renseignement demandé par le formulaire n'est pas connu, il est possible de mettre un point d'interrogation.*

Pour qui ?

*Ce formulaire permet au **service administratif instruisant le projet** de fournir l'autorisation requise ou, dans le cas contraire, de demander de plus amples précisions sur certains points particuliers.*

Définition :

*L'évaluation des incidences est avant tout une **démarche d'intégration des enjeux Natura 2000 dès la conception du plan ou projet**. Le dossier d'évaluation des incidences doit être conclusif sur la potentialité que le projet ait ou pas une incidence significative sur un site Natura 2000.*

Coordonnées du porteur de projet :

Nom (personne morale ou physique) : SAS PSLV représentée par Monsieur Julien DOLIDON

Commune et département : Saint-Laurent-du-Var/ Alpes Maritimes

Adresse : Port de plaisance – 06 700 Saint Laurent Du var

Téléphone : 04 92 00 43 53

Fax:

Email : julien.DOLIDON@cote-azur.cci.fr

Nom du projet : Réaménagement du port de Saint-Laurent-du-Var

A quel titre le projet est-il soumis à évaluation des incidences (ex : dossier soumis à notice d'impact, où : dossier soumis à autorisation d'occupation temporaire du domaine public) ? Dossier cas par cas et incidence loi sur l'eau.

1 Description du projet, de la manifestation ou de l'intervention

Joindre une description détaillée du projet, manifestation ou intervention sur papier libre en complément à ce formulaire.

a. Nature du projet, de la manifestation ou de l'intervention

Préciser le type d'aménagement envisagé (exemple : canalisation d'eau, création d'un pont, mise en place de grillages, curage d'un fossé, drainage, création de digue, abattage d'arbres, création d'un sentier, manifestation sportive, etc.).



Figure 1: Localisation du port de Saint-Laurent-du-Var

Les travaux prévus dans le cadre de ce projet sont listés ci-dessous :

- La suppression de 154 places de stationnement sur le quai La Pérouse ; la création de nouveaux parkings au niveau du quai dans la zone Nord (60 places) et dans le bâtiment Horizon en silo sur 2 niveaux (118 places). La balance totale du port est de + 24 places. Ces parkings ne sont pas enterrés et la cote du niveau inférieur est conforme au PAC Submersion Marine.
- La création de nouveaux équipements bâtis (un espace de convivialité et de réception, une maison des associations)
- La réhabilitation des bâtiments existants avec la relocalisation des sanitaires plaisanciers et l'extension de la capitainerie (atelier de 18m2)



Figure 3: Localisation des zones de travaux maritimes

NB: Aucun dragage n'est envisagé dans le cadre de ces travaux.

b. **Localisation du projet par rapport au(x) site(s) Natura 2000 et cartographie**

Joindre dans tous les cas une **carte de localisation** précise du projet (emprises temporaires, chantier, accès et définitives...) par rapport au(x) site(s) Natura 2000 sur une photocopie de carte IGN au 1/25 000^e. Si le projet se situe en site Natura 2000, joindre également **un plan de situation détaillé** (plan de masse, plan cadastral, etc.).

Le projet est situé :

Nom de la commune : **Saint-Laurent-du-Var**

N° Département : **06**

Lieu-dit : **Port de plaisance – Saint-Laurent-du-Var**

En site(s) Natura 2000 ☐

n° de site(s) : (FR93----

Hors site(s) Natura 2000 ☐ A quelle distance ?

A **1km...** (m ou km) du site n° de site(s) : **FR9312025- Basse vallée du Var**

A (m ou km) du site n° de site(s) :(FR93----

Le port n'est pas inclus dans le site Natura 2000 Basse vallée du Var (site terrestre) pour les habitats et espèces protégés.



Figure 4: Localisation du site Natura 2000 Cap Ferrat

c. Étendue/emprise du projet, de la manifestation ou de l'intervention

Emprises au sol temporaire et permanente de l'implantation ou de la manifestation (si connue) ou de surface approximative (cocher la case correspondante) :

☐ < 100 m² ☐ 1 000 à 10 000 m² (1 ha) ☐ 100 à 1 000 m²

☒ > 10 000 m² (> 1 ha) **pour le port complet**

- Longueur (si linéaire impacté) : (m.)

- Emprises en phase chantier : (m.)

- Aménagement(s) connexe(s) :

Préciser si le projet, la manifestation ou l'intervention générera des aménagements connexes (exemple : voiries et réseaux divers, parking, zone de stockage, etc.). Si oui, décrire succinctement ces aménagements.

Pour les manifestations, interventions : infrastructures permanentes ou temporaires nécessaires, logistique, nombre de personnes attendues.

En phase de travaux, des zones de stockage temporaires seront installées.

d. Durée prévisible et période envisagée des travaux, de la manifestation ou de l'intervention :

- Projet, manifestation :

☒ diurne

☐ nocturne

- Durée précise si connue : (jours, mois)

Ou durée approximative en cochant la case correspondante :

- ☐ < 1 mois ☒ 1 an à 5 ans
☐ 1 mois à 1 an ☐ > 5 ans

- Période précise si connue :(de tel mois à tel mois)

Ou période approximative en cochant la(les) case(s) correspondante :

- ☒ Printemps ☒ Automne
☐ Eté ☒ Hiver

- Fréquence :

- ☐ chaque année
☐ chaque mois
☐ autre (préciser) :

e. Entretien / fonctionnement / rejet

Préciser si le projet ou la manifestation générera des interventions ou rejets sur le milieu durant sa phase d'exploitation (exemple : traitement chimique, débroussaillage mécanique, curage, rejet d'eau pluviale, pistes, zones de chantier, raccordement réseaux...). Si oui, les décrire succinctement (fréquence, ampleur, etc.).

Le projet prévoir le rejet des eaux traités par les DSH et des eaux brutes de toiture.

f. Budget

Préciser le coût prévisionnel global du projet.

Coût global du projet : environ 1 M € HT pour les travaux en contact avec le milieu marin

2 Définition et cartographie de la zone d'influence du projet

La zone d'influence est fonction de la nature du projet et des milieux naturels environnants. Les incidences d'un projet sur son environnement peuvent être plus ou moins étendues (poussières, bruit, rejets dans le milieu aquatique...).

La zone d'influence est plus grande que la zone d'implantation. Pour aider à définir cette zone, il convient de se poser les questions suivantes :

Cocher les cases concernées et délimiter cette zone d'influence sur une carte au 1/25 000ème ou au 1/50 000ème.

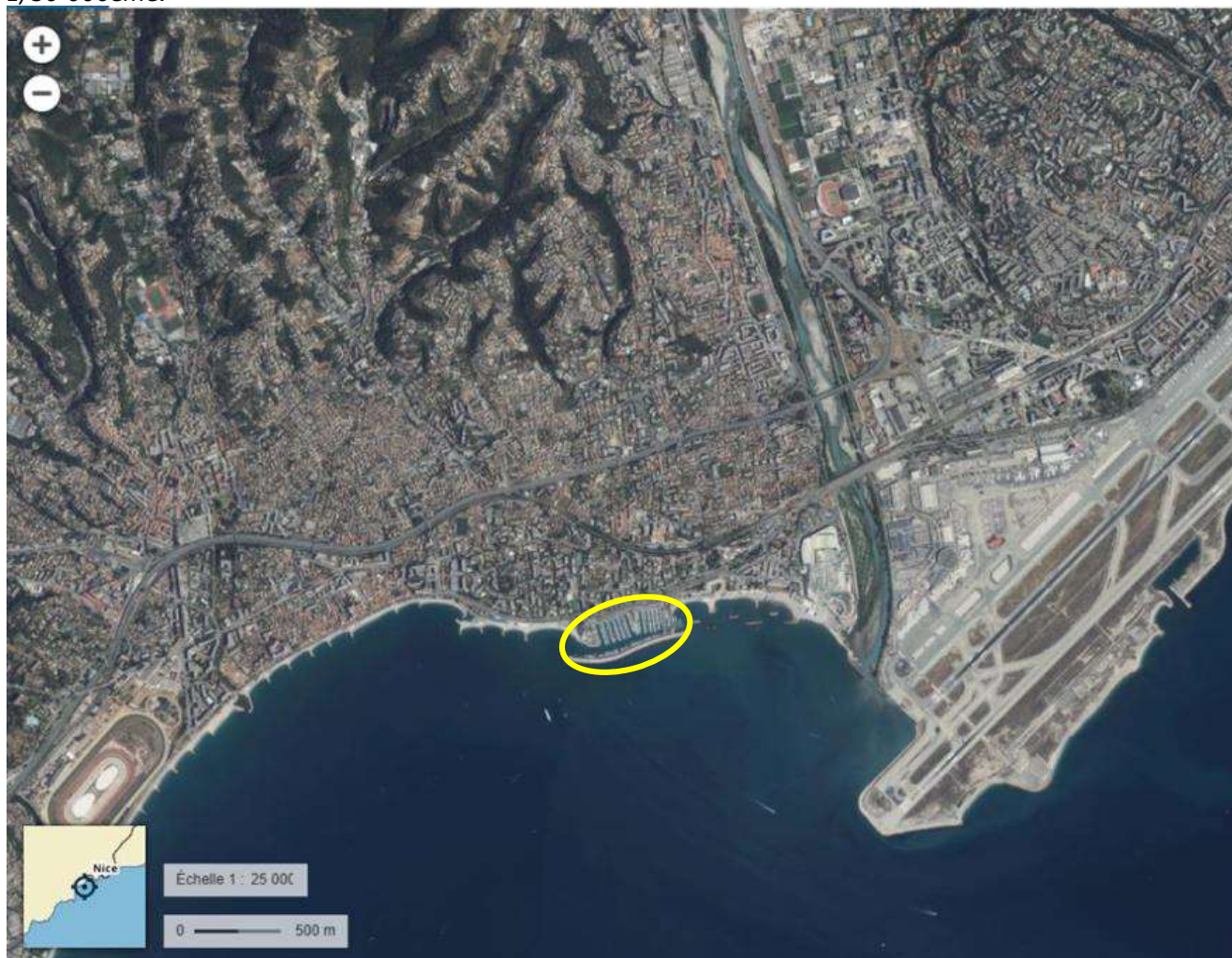


Figure 5: Plan de situation au 1/25000

- ☒ Rejets dans le milieu aquatique
- ☒ Pistes de chantier, circulation
- ☐ Rupture de corridors écologiques (rupture de continuité écologique pour les espèces)
- ☒ Poussières, vibrations
- ☒ Pollutions possibles
- ☐ Perturbation d'une espèce en dehors de la zone d'implantation
- ☒ Bruits
- ☐ Autres incidences

De manière temporaire et légère, le projet sera source de bruit lors des travaux de démolition au BRH et la réalisation des ouvrages en béton armé (compresseur, pompe à béton) ou en maçonnerie, ainsi que lors de la réalisation des tranchées de réseaux et fosses de plantation.

La durée sera limitée aux horaires de chantier et les précautions suivantes seront respectées afin de limiter les nuisances :

- le matériel sera conforme à la législation sur le bruit ;
- les travaux en contact avec le milieu marin seront réalisés en dehors de la période estivale
- protection individuelle des ouvriers contre le bruit

Les déchets inertes issus de la démolition des infrastructures et différents travaux seront évacués en décharge agréée. A terme, aucune production de déchets supplémentaire n'est prévue.

3 Etat des lieux de la zone d'influence



Figure 6: Zones d'Influence : aire d'étude immédiate

Cet état des lieux écologique de la zone d'influence (zone pouvant être impactée par le projet) permettra de déterminer les incidences que peut avoir le projet ou manifestation sur cette zone.

PROTECTIONS :

Le projet est situé en :

- ☐ Réserve Naturelle Nationale
- ☐ Réserve Naturelle Régionale
- ☐ Parc National
- ☐ Arrêté de protection de biotope

- ☐ Site classé
- ☐ Site inscrit
- ☐ PIG (projet d'intérêt général) de protection
- ☐ Parc Naturel Régional
- ☐ ZNIEFF (zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique) ☐ Réserve de biosphère
- ☐ Site RAMSAR

Le port se trouve proche (100m) du site inscrit : « bande côtière de Nice à Théoule », et à 1km de la ZNIEFF « Le Var et ses principaux affluents ».



Figure 7: : Localisation du projet par rapport à la Znieff

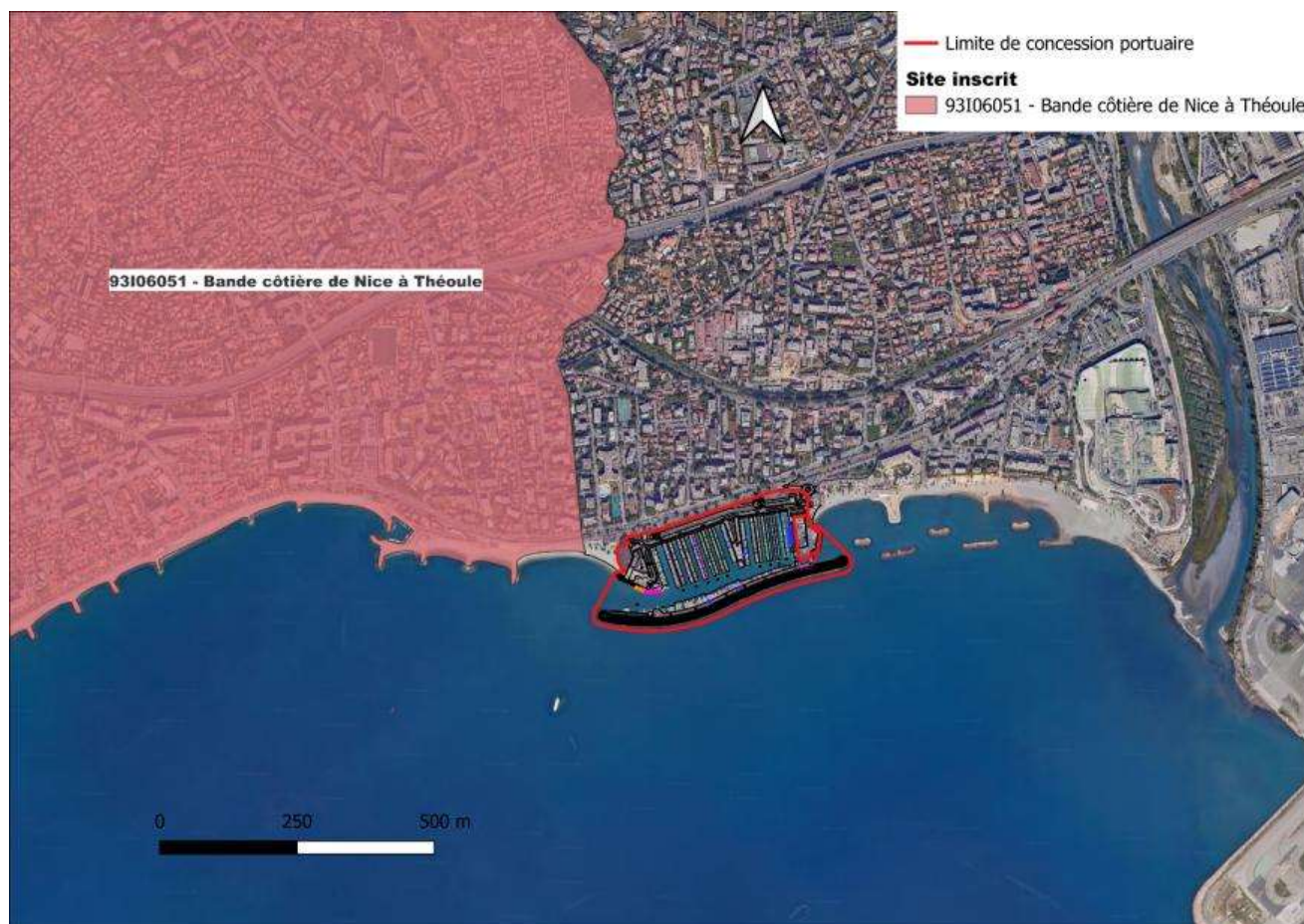


Figure 8: Localisation du projet par rapport au site inscrit

USAGES :

Cocher les cases correspondantes pour indiquer succinctement quels sont les usages actuels et historiques de la zone d'influence.

- ☐ Aucun
- ☐ Pâturage / fauche
- ☐ Chasse
- ☐ Pêche
- ☐ Sport & Loisirs (VTT, 4x4, quads, escalade, vol libre...)
- ☐ Agriculture
- ☐ Sylviculture
- ☐ Décharge sauvage
- ☐ Perturbations diverses (inondation, incendie...)
- ☐ Cabanisation
- ☒ Construite, non naturelle : ...port.....
- ☒ Autre (préciser l'usage) : amarrage de bateaux

Commentaires

.....

.....

.....

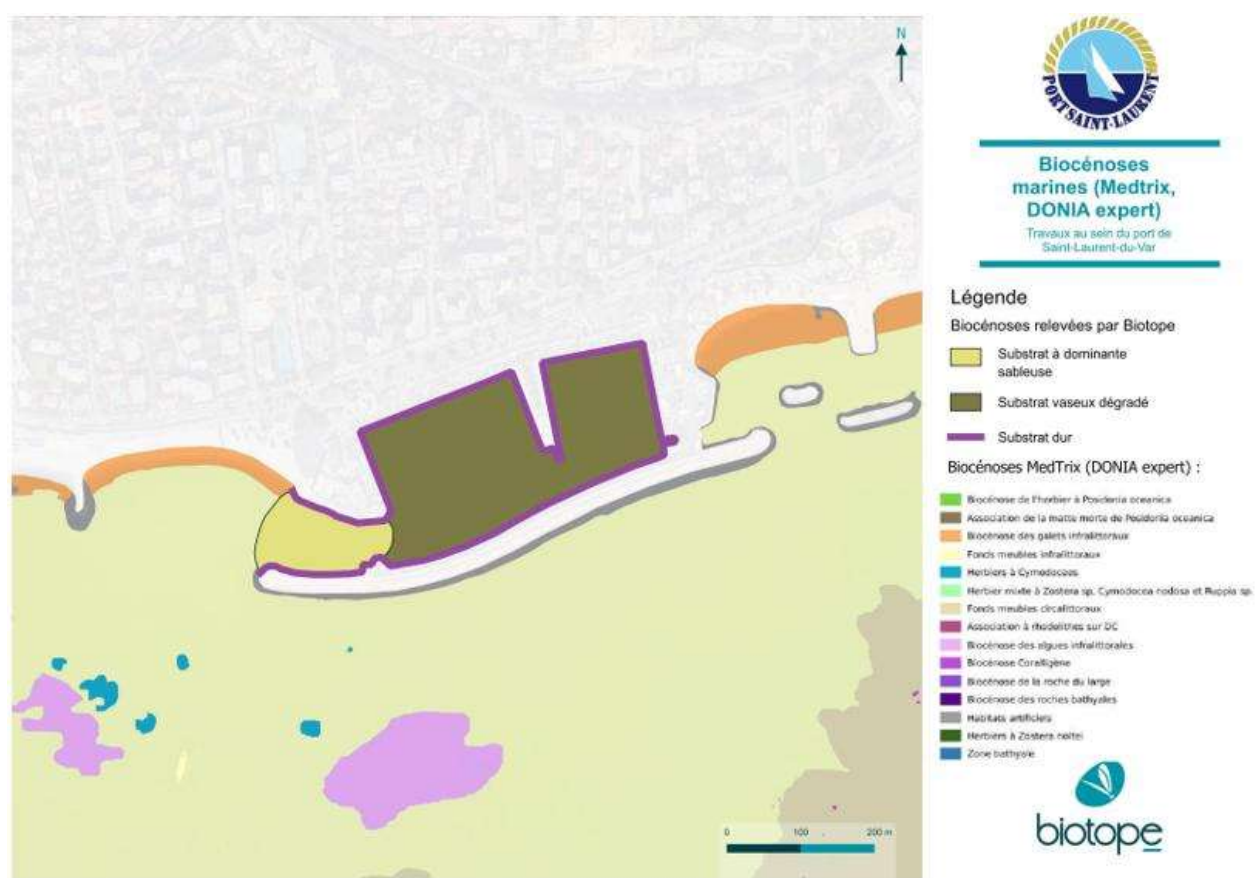
MILIEUX NATURELS ET ESPECES :

Renseigner les tableaux ci-dessous, en fonction de vos connaissances, et joindre une cartographie de localisation approximative des milieux et espèces.

Afin de faciliter l'instruction du dossier, il est fortement recommandé de fournir quelques photos du site (sous format numérique de préférence). Préciser ici la légende de ces photos et reporter leur numéro sur la carte de localisation.

Biodiversité marine (Biotope, Février 2026)

La cartographie des biocénoses marines dans l'enceinte du port de Saint-Laurent-du-Var a été réalisée par le bureau d'études Biotope, missionné par Pierre Louis Ingénieurs Conseils. Cette étude visait à établir un état des lieux faune flore habitats marins, ainsi que des prélèvements et analyse d'eau et de sédiments afin d'identifier les enjeux écologiques potentiels de la zone d'étude.



Les habitats présents dans ce port sont très dégradés par un apport en limons et une sédimentation forte. Les crustacés, Tuniciés et bryozoaires, de même que les mollusques sont quasiment absents, seules 2 à 3 anémones ont été repérées. Aucune espèce patrimoniale de poissons (mérrou par exemple) n'est à attendre dans un tel contexte.

Une exception à ce constat de faible colonisation est la présence du corail protégé Cladocore en touffe. 26 colonies ont été repérées, toutes situées sur des substrats durs, tels que les quais verticaux cimentés. Aucune n'est située sur les structures immergées des pontons fixes.



Figure 10: localisation des Cladocores dans le port de Saint Laurent Du Var

➔ Les enjeux contextualisés de la faune marine sont faibles, à l'exception de la présence de nombreuses colonies de Cladocore en touffe, corail protégé en France.

Port de Saint-Laurent-du-Var				
Nom commun	Statuts réglementaires ; rareté/menaces	Enjeu espèce	Observations sur site	Enjeu contextuel
<i>Habitats marins</i>				
3 habitats (sableux – peu représenté, vaseux dégradé et structures artificielles) sans intérêt patrimonial et peu accueillant pour une faune diversifiée				faible
Aucun herbier de phanérogame (Posidonie, Cymodocée) détecté				nul
<i>Invertébrés marins</i>				
Cladocore en touffe (<i>Cladocora caespitosa</i>)	Protection nationale Liste rouge mondiale et Méditerranée : EN (en danger)	La régression de cette espèce dans son aire de répartition est attestée et justifie son statut de conservation UICN	De manière étonnante, cette espèce photophile semble s'acclimater dans les ports méditerranéens. C'est le cas à Saint-Laurent-du-Var où l'on dénombre plus de 25 colonies, dans un état sanitaire variable, entre très bon et très mauvais	modéré à fort
<i>Poissons et séliaciens</i>				
Très faible diversité constatée, habitats dégradés ne favorisant pas un accueil varié. Malgré une très forte diversité en extérieur, au niveau du Cros-de-Cagnes				faible
<i>Reptiles et mammifères marins</i>				
Très faible diversité constatée, habitats dégradés ne favorisant pas un accueil varié. Malgré une très forte diversité en extérieur, au niveau du Cros-de-Cagnes				faible

Le rapport de Biotope est disponible en annexe D.



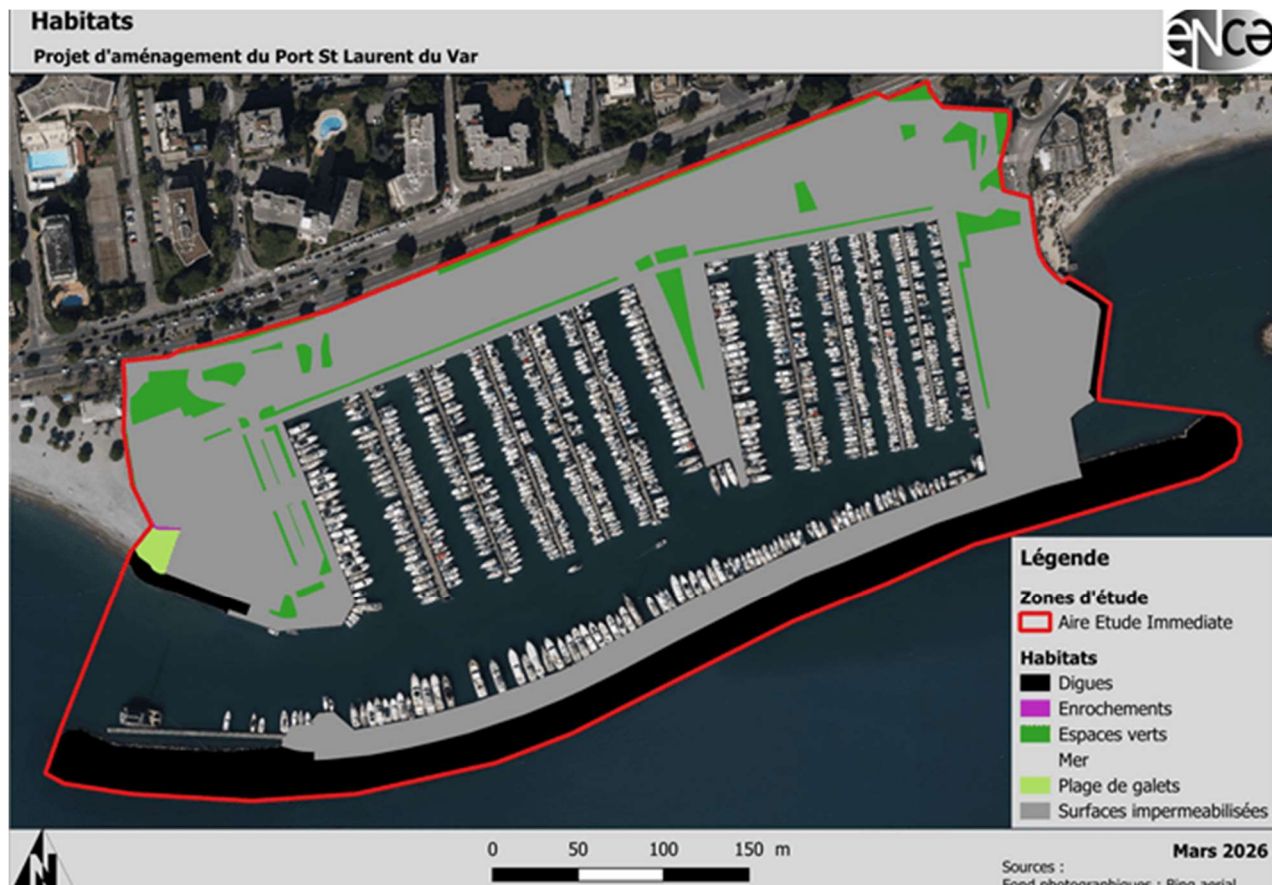
Figure 11 – Colonie de Cladocore le long du quai de la digue Sud (zones 2 et 3) - Biotope, 2026

TABLEAU MILIEUX NATURELS :

TYPE D'HABITAT NATUREL		Cocher si présent	Commentaires
Milieux ouverts ou semi-ouverts	pelouse semi-boisée lande garrigue / maquis autre :		
Milieux forestiers	forêt de résineux forêt de feuillus forêt mixte plantation autre :		
Milieux rocheux	falaise affleurement rocheux éboulis blocs autre :		
Zones humides	fossé cours d'eau étang tourbière gravière prairie humide autre :		
Milieux littoraux et marins	Falaises et récifs Grottes Herbiers Plages et bancs de sables Lagunes autre : fond vaseux	X	Une espèce protégée Cladocore en touffe observé sur les substrats durs
Autre type de milieu			

Biodiversité terrestre (ENCA, mars 2026)

- **Habitats et Flore terrestre :** La zone d'étude s'inscrit dans un contexte urbain et portuaire. Aucun habitat naturel n'a été caractérisé sur l'emprise du site, les habitats sont très anthropisés, dont une grande partie est artificialisée/imperméabilisée (restaurants, parkings, digues, routes et cheminements bétonnés).
- Quelques espèces sauvages très communes profitent de ces espaces verts pour se développer, mais la diversité spécifique est très faible et l'on rencontre principalement des espèces ornementales exogènes.
- 3 habitats anthropiques et 1 habitat naturel (plages de galets) sont caractérisés sur l'aire d'étude. Aucun habitat n'est d'intérêt communautaire, ni caractéristique de zones humides.



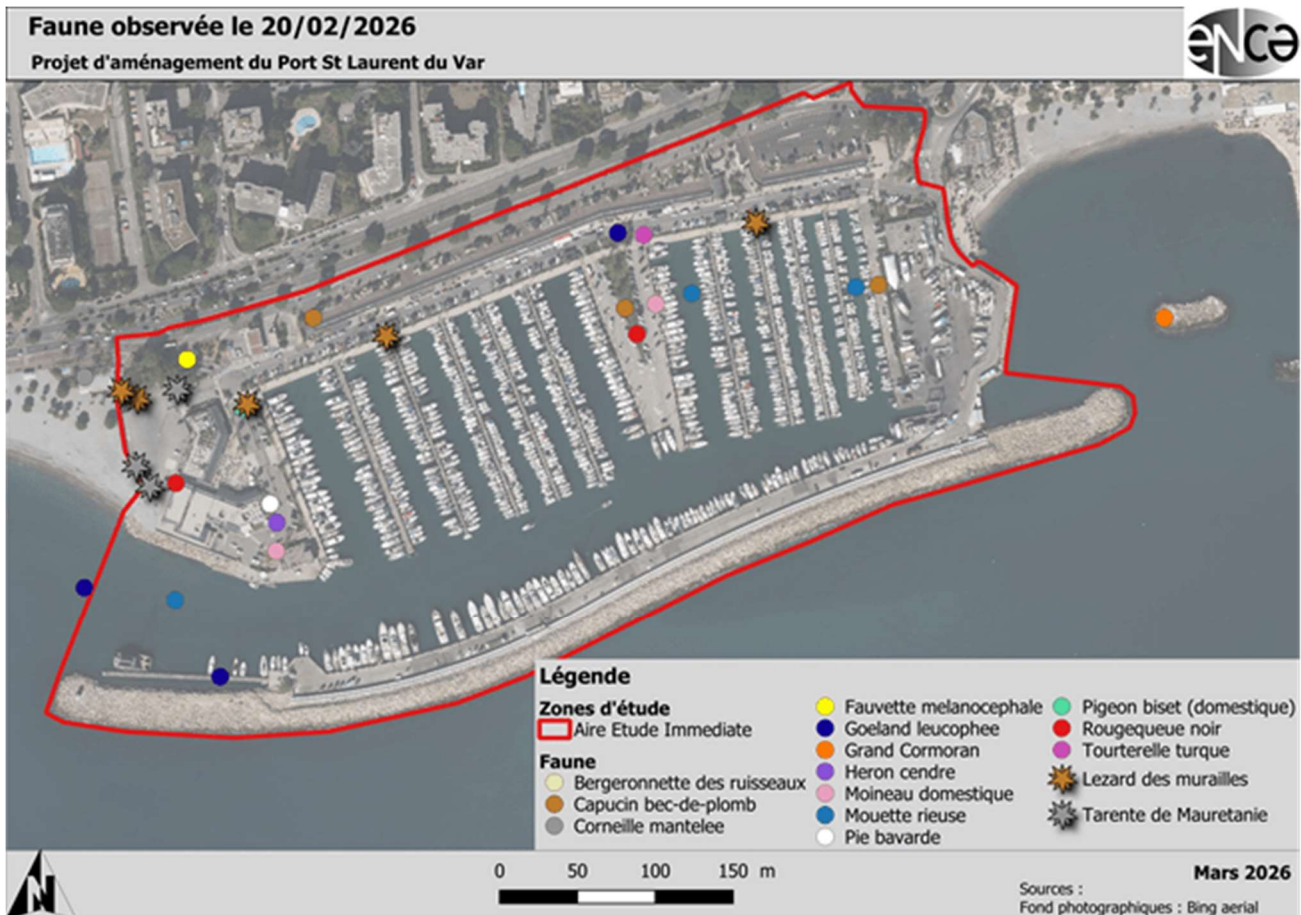
→ L'enjeu est très faible pour les habitats et pour la flore

Faune terrestre :

13 espèces d'oiseaux ont été observées lors de la visite réalisée en février 2026, 9 sont protégées au niveau national mais 1 seule espèce est protégée **et** patrimoniale, à enjeu moyen :

- La Fauvette mélanocéphale (*Sylvia melanocephala*), 1 individu a été entendu dans les bosquets au Nord-ouest du site d'étude. Elle est hivernante et nicheuse potentielle sur la zone d'étude.

Les autres espèces présentes sur l'aire d'étude sont très communes et ont un enjeu faible.



→ L'enjeu global du site est faible à modéré localement pour les oiseaux



Figure 12: Enjeux écologiques terrestre

TABEAU ESPECES FAUNE, FLORE :

Sur la zone d'influence du projet, les espèces contactées sont les suivantes :

Groupe d'espèces	Nom de l'espèce	Cocher si présente ou potentielle	Autres informations (Statut de l'espèce, nombre d'individus, type d'utilisation de la zone d'étude par l'espèce ...)
Amphibiens, reptiles	Lézard des murailles Tarente de Maurétanie	X	2 espèces protégées de reptiles à enjeu faible, ont été observées sur l'aire d'étude
Crustacés			
Insectes			
Mammifères marins			5 espèces mentionnées, dans un ordre d'abondance décroissant : Dauphin bleu-et-blanc, Grand Dauphin, Dauphin commun, Grand Cachalot et Rorqual commun. Toutes ces espèces sont présentes dans la baie de Villefranche-sur-Mer (au plus près). Aucune probabilité de présence dans le port de Saint-Laurent-du-Var
Oiseaux	- Bergeronnette des ruisseaux - Corneille mantelee - Fauvette melanocephale - Goeland leucophee - Grand Cormoran - Heron cendre - Moineau domestique - Mouette rieuse - Rougequeue noir	X	13 espèces d'oiseaux ont été observées, 9 sont protégées au niveau national et dont 1 est protégée et patrimoniale, à enjeu moyen : la fauvette mélanocéphale
Plantes			
Poissons	- Apterichtus caecus - Hippocampus guttulatus et Hippocampus hippocampus - Lepidotrigla cavillone - Mobula mobular (donnée plus éloignée des côtes) - Trachinus araneus	X	100 espèces de poissons et sélaciens sont recensées sur cette petite frange littorale jusqu'à une profondeur de 40 m environ dans l'aire d'étude éloignée englobant les plages du Cros-de-Cagnes et de Moana à moins de 500 m du port. Quelques espèces sont patrimoniales (mais non protégées).

4 Incidences du projet

Décrivez sommairement les incidences potentielles du projet dans la mesure de vos connaissances.

Destruction ou détérioration d'habitat (= milieu naturel) ou habitat d'espèce (type d'habitat et surface) :

Dans le port de Saint-Laurent-du-Var, aucun herbier de phanérogames marins : ni posidonies, ni cymodocées n'a été identifiée lors des prospections réalisées par le bureau d'études Biotope.

Aucun habitat terrestre ne se trouve à proximité de la zone du projet.

Destruction ou perturbation d'espèces (lesquelles et nombre d'individus) :

Les espèces protégées présentes sur le site ont été précisément localisées lors des prospections. Les travaux prévus seront réalisés de manière à éviter tout impact direct sur ces espèces, notamment les cladocores.

Trois zones de travaux sont concernées par la présence de cladocores (cf. figure 9 : localisation des cladocores dans le port de Saint-Laurent-du-Var). Afin de garantir leur préservation, il est prévu d'éviter au maximum les interventions subaquatiques à moins de 5 mètres d'une colonie identifiée lors de la prospection marine réalisée par Biotope en février 2026 (ME01) ou de protéger la colonie identifiée afin de garantir sa survie (cage de protection durant les travaux).

Des perturbations temporaires liées aux travaux (bruit, présence d'engins) pourront survenir. Toutefois, celles-ci seront strictement encadrées, limitées dans le temps et dans l'espace. Leur incidence résiduelle sur les espèces présentes ou potentiellement présentes (notamment les poissons et les mammifères marins) est considérée comme négligeable.

Par ailleurs, des mesures spécifiques seront mises en œuvre afin de prévenir tout risque de dispersion de panaches turbides vers les zones abritant des espèces protégées.

Perturbations possibles des espèces dans leur fonctions vitales (reproduction, repos, alimentation...) :

- Les travaux seront planifiés de manière à éviter les périodes sensibles pour les espèces présentes ou susceptibles de fréquenter le site. Ils seront réalisés en dehors de la saison estivale, afin de limiter à la fois les perturbations biologiques et les nuisances liées à la forte fréquentation du port.

5 Conclusion

Il est de la responsabilité du porteur de projet de conclure sur l'absence ou non d'incidences de son projet.

A titre d'information, le projet est susceptible d'avoir une incidence lorsque :

- Une surface relativement importante ou un milieu d'intérêt communautaire ou un habitat d'espèce est détruit ou dégradé à l'échelle du site Natura 2000
- Une espèce d'intérêt communautaire est détruite ou perturbée dans la réalisation de son cycle vital

Le projet est-il susceptible d'avoir une incidence ?

☒ **NON** : ce formulaire, accompagné de ses pièces, est joint à la demande d'autorisation ou à la déclaration, et remis au service instructeur.

Exposé sommaire des raisons pour lesquelles le projet n'a pas d'incidences :

Le Port de Saint-Laurent-du-Var se situe à 1 km du site Natura 2000-Basse Vallée du Var- FR9312025 (directive Habitats), au sein du sanctuaire Pelagos, et à environ 1 km de la ZNIEFF de type II intitulée « Le Var et ses principaux affluents ».

Cependant, les travaux ont été spécifiquement conçus en tenant compte de la présence d'habitats et d'espèces protégés à proximité. **Concernant la zone terrestre**, l'enjeu est faible pour les espèces et habitats protégés (cf annexe E).

Sur la partie maritime, des mesures d'évitement et de réduction seront mises en oeuvre:

- Evitement des colonies de cladocores : limiter tout travaux subaquatiques à moins de 5 m d'une colonie de cladocores identifiée lors de la prospection marine (ME01 – Biotope, février 2026) et protéger la plus proche.
- Programmation des travaux hors période estivale : les travaux seront réalisés en dehors de la saison estivale afin de limiter les nuisances pour les usagers du port et réduire les perturbations liées à la forte fréquentation du site.
- Choix techniques permettant de limiter les impacts environnementaux : démolition par voie terrestre avec assistance d'un atelier de plongeurs scaphandriers (nettoyage des fonds marins, installation de l'écran...), réduction des travaux en mer au strict nécessaire pour réduire leur impact sur les habitats marins ;
- Mises en place de mesures de protection en phase travaux : Balisage et mise en défens des espèces sensibles, dispositif de protection du plan d'eau (écran anti-MES au droit de chaque zone de travaux)

Concernant l'ensemble du projet, les mesures qui sont proposées sont les suivantes :

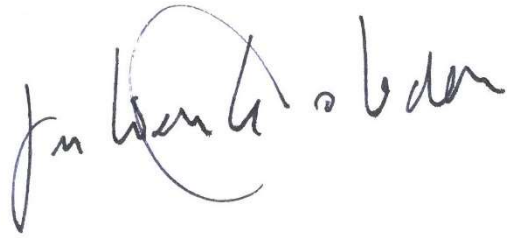
- Surveillance environnementale du chantier : un suivi visuel régulier des travaux sera assuré pendant toute la durée du chantier afin de détecter toute anomalie (pollution accidentelle, diffusion de MES, tri des déchets) et de mettre en place les mesures correctives nécessaires.
- Limitation des nuisances sonores : utilisation de matériels conforme à la législation contre le bruit, limitation des horaires de travail pour réduire les nuisances sonores pour les usagers du port
- Maitrise des déchets et effluents, nettoyage des macrodéchets après travaux : mise en place d'un plan de gestion des déchets pour assurer le tri et l'évacuation en décharge des déchets générés par le chantier, nettoyage systématique de la zone de travaux pour évacuer les débris et déchets en fin des travaux ;

☐ **OUI** : l'évaluation d'incidences doit se poursuivre. Un dossier plus poussé doit être réalisé. Ce dossier sera joint à la demande d'autorisation ou à la déclaration, et remis au service instructeur.

A (lieu) : Nice

Signature : Julien DOLIDON

Le (date) : 14 avril 2026

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Julien Dolidon'. The signature is stylized with a large, circular flourish at the beginning and a long, sweeping underline.